

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 25 juillet 2023
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	22 + 5 pouvoirs	19 juillet 2023	19 juillet 2023

N° délibération	Objet
2023-048	Demandes indemnisation acteurs économiques impactés par les incendies de l'été 2022

Le vingt-cinq juillet 2023 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Brigitte COURBEZ, Barbara PERRON

BOLAZEC :

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Claude MOREL, Gérard TOSSER

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL :

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Hubert LE LANN à Brigitte COURBEZ, Josiane GUINVARC'H à Jean-Yves BROUSTAL, Anne ROLLAND à Philippe ROBERT-DANTEC, Typhaine BODENEZ à Annie SALMAS, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN

Excusés : Coralie JEZEQUEL, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHERS, Mickaël TOULLEC

Secrétaire de séance : Sylvie ALLAIN

Rapporteur : Georges MORVAN

Il est rappelé le principe du fonds d'indemnisation tel qu'il a été délibéré lors de la séance du 14 février 2023.

Monts d'Arrée Communauté a souhaité être solidaire des acteurs économiques impactés par les incendies de l'été 2022.

Le préjudice subi par les entreprises suite aux incendies de l'été dernier peut être indemnisé dans les conditions et respect des principes de la jurisprudence administrative.

Le préjudice doit être lié à l'impact impliqué par la fermeture à la circulation sur les voies routières départementales ainsi que sur les sentiers de randonnée ou à l'évacuation des personnes qui ont été rendues nécessaires pour garantir la sécurité des personnes selon les arrêtés pris par les services du Département et de la Préfecture du Finistère.

Le principe d'indemnisation a été délibéré en conseil communautaire, avec une enveloppe globale, pour ce dispositif, qui a été votée lors du budget primitif 2023 et avec une indemnisation maximale de 2.000 € par acteur économique. Le montant sera modulé selon l'impact sur l'activité.

Ce dispositif a été présenté à la Région Bretagne qui a autorisé Monts d'Arrée Communauté à verser cette aide lors de la séance de commission permanente du 12 juin 2023 conformément à l'article L.1511-2 du CGCT qui précise que le conseil régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la région.

L'accord de la Région était donc nécessaire pour la mise en place de ce dispositif.

Les premiers dossiers reçus ont été instruits par la commission Développement économique le 21 juillet, elle a émis des propositions de montant d'indemnisation présentées dans le tableau ci-après :

Nom entreprise et Siret	Lieu d'activité	Secteur d'activité	Statut	Perte estimée de marge brute	Montant de l'aide proposée
Pierre PINAT 877 670 141 00028	Botmeur, Brasparts et Saint- Rivoal	Guide conférencier	Autoentrepreneur	839	500
O P'ti Boneur 832 819 247 00012	Botmeur	Café épicerie	Association	7 400	2 000
Christine Tourisme 517 496 931 00018	Brasparts	Gites et chambres d'hôtes	EI	7 000	2 000
Ecomusée des Monts d'Arrée 130 023 724 00011	Saint-Rivoal	Musée	GIP	1 725	1 000
Callune SARL L'Épicerie Autrement 900 214 016 00025	Brasparts	Épicerie bio, produits locaux	SARL	1 363	650
ADDES 425 109 980 00010	Botmeur	Randonnées guidées	Association	10 300	2 000
Cayocca Troglogites 907 896 955 00016	Brasparts	Gites et chambres d'hôtes	SASU	2 040	1 100

Eric PRIGENT, précise qu'il ne prend pas part à ce vote car il est adhérent à l'association O P'ti Boneur

Après en avoir délibéré, à 25 voix pour et une abstention (Marie-Noëlle Jaffré), le conseil communautaire décide de verser les montants proposés aux acteurs économiques.

Pour extrait certifié conforme au registre
 Le Président,

La secrétaire,

